

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE DE SOMBACOUR

## Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour Du 3 Février 2023

### **Membres présents :**

Mesdames Michèle GUYON, Myriam VIVOT, Agnès MINAZZI, Fabienne GUY.  
Messieurs KALLAL Ahmed, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice, HENRIET Noël, BAUD Jacques, JARJAVAL Valérian, AMEIL Michaël, ROGNON Vincent.

**Procuration :** Michel PRENCIPE à Michèle GUYON.

**Absents :** Mickaël LAPIERRE,  
Christophe NICOD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRIET Noël.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la mairie.

Début de séance à 20h05.

Ajout à l'ordre du jour : vente d'herbe.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 JANVIER 2023**

Le compte-rendu du 6 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **2 – ORGANISATION DES FEUX D'ARTIFICES**

La commune a en charge les feux d'artifices tous les 3 ans. Ceux-ci seront tirés en haut du Calvaire le 15 juillet 2023 par la société Pyragric. Le coût sera partagé entre les 3 communes. Les pompiers organiseront un bal le même jour.

## **3 – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT : CARTE ACHAT PUBLIC**

Le contrat de la commune arrive à échéance le 28 février prochain. Cette carte permet de régler les petits achats chez les commerçants. Cela facilite le traitement administratif pour les petits montants et les commerçants peuvent percevoir le règlement immédiatement contrairement au paiement par mandat administratif. Le Conseil municipal se prononce favorablement au renouvellement du contrat à l'unanimité.

## **4 – POLICE DE PUBLICITE EXTERIEURE**

Actuellement, les compétences en matière de police de la publicité extérieure sont partagées entre le préfet de département et le Maire. Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, la loi du 22 août 2001 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoit la décentralisation de la police de publicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce transfert de pouvoir de police au Maire implique le contrôle des déclarations préalables de publicités, l'instruction des autorisations préalables d'enseignes ainsi que la mise en œuvre des procédures de police administrative du code de l'environnement en cas d'infraction. Afin de permettre l'exercice du pouvoir de police de la publicité sur le territoire à l'échelle intercommunale, le législateur a également prévu de transférer automatiquement cette compétence au président de l'EPCI.

Les maires disposent toutefois de la possibilité de s'opposer à ce transfert s'ils souhaitent conserver cette compétence et les présidents d'EPCI de renoncer à prendre la compétence si une ou plusieurs communes s'opposent.

La CCA souhaite laisser cette liberté aux communes.

Le Conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière de police de la publicité extérieure à la CCA 800 à l'unanimité.

## **5 – VENTE D'HERBE**

Une parcelle située à la Vrigne appartient aux 3 communes du Val : « La Poire ». Comme chaque année, il est proposé de réaliser une vente d'herbe à Monsieur Clément Jeanningros de Vuillecin pour un montant de 123,72 € pour chaque commune. Accord à l'unanimité.

## **6 – REGULARISATION DES CHARGES LOCATIVES**

Les charges locatives ont augmenté en 2022 notamment en raison de la conjoncture : hausse du prix du fioul de 0,80 € en 2021 à 1,39 € en moyenne en 2022. Un appel supplémentaire sera fait en une ou deux fois comme suit :

- Mme PRCANOVIC : 782,92 € à refacturer ;
- Mr GIARD : 468,09 € à refacturer ;
- Mr SIEVERT : 600,87 € à refacturer ;
- Mme MARY : 175,16 € à refacturer ;
- Mme BONCZAK : 547,52 € à refacturer.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

## **7 – LOCATION : APPARTEMENT DE LA MAIRIE**

Logement de la mairie : l'appartement a été rénové et a été remis en location. La mairie a reçu 3 dossiers de candidature.

La commission s'est réunie mais n'étant pas complète, le choix est laissé au Conseil municipal.

Monsieur Valérian Jarjaval étant candidat, il quitte la pièce et ne prend part ni aux débats, ni au vote.

Le vote a lieu par bulletins secrets.

Le logement est attribué à Monsieur Mesnier à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 pour un loyer de 920 € par mois, à 6 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

## 8 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Scierie Descourvières : la scierie souhaite changer d'implantation, site trop petit pour l'évolution de l'entreprise. Trois localisations ont été proposées. La parcelle 37 de Sombacour conviendrait le mieux pour cette implantation. L'ONF a été consulté et le dossier est envoyé à la direction nationale pour avis. Les conditions de vente éventuelle seront à définir si cette option est validée par toutes les parties concernées et conforme au zonage du PLUI.
- ❖ Recensement de la population : il a débuté il y a deux semaines et compte 80 % de réponses (dont 75% de réponses par internet).
- ❖ Club web radio : il s'installera à la rentrée 2023. Le classement ERP est en cours. Ce club pourra peut-être bénéficier d'une aide financière pour les animateurs.
- ❖ Colombarium : la dalle est posée et les pièces ont été livrées.
- ❖ Réunions du Conseil municipal : elles ont traditionnellement lieu le vendredi soir. Une demande de changement de jour a été formulée. Toutefois, la proposition du samedi après-midi n'est pas retenue.
- ❖ Inauguration de la caserne des pompiers : elle aura lieu le 22 février prochain.
- ❖ Comice de Goux : il aura lieu le 23 septembre prochain.

La séance est levée à 22h15.

Prochaine réunion le vendredi 3 mars 2023 à 20h00